

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf
Présents : 60 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 8 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 28 juin
Votants : 69 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Éric BOULDOIRES, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

M. Philippe DE LAROCHE donne pouvoir à M. Gille BIGOT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUQUET
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
M. René PELISSIER donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2023 POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DES GORGES DE LA TRUYERE ENTRE EDF, SAINT-LOUR COMMUNAUTE ET LE SYNDICAT MIXTE GARABIT GRANDVAL - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Guy CLAVILIER

Vu l'approbation de la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté, EDF, EDF HYDRO LOT et le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval pour la valorisation touristique des gorges de la Truyère par délibération du Conseil Communautaire n°2019-300 du 20 juin 2019, pour la période 2019-2023 ;

Vu l'article 2 de ladite convention disposant qu'une annexe financière annuelle viendra préciser les actions retenues au titre de l'exercice ;

Considérant qu'il est proposé d'inscrire dans l'annexe financière 2022 les opérations et crédits suivants :

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2022 (TTC)	Participatio n EDF
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté	Etude de conception d'une exposition itinérante sur les « Mémoires de Grandval ».	24 000 €	2 500 €
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté (Ecomusée)	Aménagement d'une exposition en plein air sur le viaduc de Garabit et les ouvrages de la Truyère	16 000 €	1 300€
Environnement	Saint Flour Communauté (Environnement - Natura 2000)	Impression du livret biodiversité Truyère. 1 000 exemplaires.	1 524 €	1 200 €
TOTAL				5 000€

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 20 juin 2022 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 ;

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✦ **APPROUVE l'annexe financière 2022 telle que jointe à la présente ;**
- ✦ **AUTORISE Madame le Président à signer ladite annexe financière et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

POUR : 67 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Frédéric DELCROS, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220704-DELIB2021-200-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022



Partenariat pour la valorisation touristique des Gorges de la Truyère entre

Saint-Flour Communauté
Le Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval
EDF

ENTRE LES SOUSSIGNES

Electricité de France (EDF), société anonyme au capital social de 1 505 133 838 euros, dont le siège social est à Paris (8ème) 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, ci-après désigné par EDF représentée par

- Monsieur Hervé POHER, Délégué territorial d'EDF pour la région Auvergne Rhône-Alpes, dûment habilité à cet effet et élisant domicile à Clermont-Ferrand, Centre Onslow, 12 avenue Marx Dormoy, ci-après désigné EDF-DR,

- et par Madame Caroline TOGNA, Directrice EDF Hydro Lot-Truyère, dûment habilitée à cet effet et élisant domicile 14, avenue du Garric à Aurillac, ci-après désigné EDF-Hydro,

ET

Le Syndicat Mixte du Lac de Garabit-Grandval, le bourg, 15320 Ruynes-en-Margeride, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, ci-après désigné SMGG,

ET

Saint-Flour Communauté, Village Entreprise, ZA du Rozier Coren, 15100 Saint-Flour, représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD, dûment habilitée par délibération N°2022-..... en date du ...juillet 2022,

Également désignées ensemble « les Parties », ou individuellement, « la Partie ».

Annexe financière N°3 : tableau de présentation annuelle des actions retenues pour l'année 2022 :

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2022 (TTC)	Participation EDF
Culture, patrimoine	Saint Flour Communauté	Etude de faisabilité et de programmation d'outils de valorisation et médiation du patrimoine mémoriel de Grandval.	24 000 €	2 500 €
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté (Ecomusée)	Exposition plein air Garabit	16 100 €	1 300 €
Environnement	Saint Flour Communauté (Environnement - Natura 2000)	Impression du livret biodiversité Truyère. 1000 exemplaires.	1 524 €	1 200 €
Manifestation autour des 60 ans du barrage de Lanau : programmation à venir				
TOTAL				5 000 €

Le règlement de cette contribution s'effectue selon les modalités suivantes :

- Votre correspondant local vous transmet le numéro de la commande correspondant à la présente convention de partenariat. Ce numéro est une référence OBLIGATOIRE à indiquer sur votre facture.
- Dès réception de ce numéro de commande, vous devez l'indiquer sur votre facture et transmettre celle-ci à l'adresse suivante :
EDF SA FR03552081317
TSA 50008
45123 Chalette sur Loing
- Le règlement s'effectue par virement 60 jours suivant la date d'émission de facture.

Fait à..... en quatre exemplaires originaux, le

Pour Saint-Flour Communauté

Pour le syndicat mixte du lac de Garabit - Grandval

Céline CHARRIAUD
Présidente

Jean-Jacques MONLOUBOU
Président

Pour -ELECTRICITE DE FRANCE
Délégation Régionale Auvergne Rhône-Alpes

Pour ELECTRICITE DE FRANCE
EDF Hydro Lot Truyère

Hervé POHER
Délégué Territorial

Caroline TOGNA
Directrice

015-200066660-20220704-DELIB2021-200-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022